

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 25 septembre 2023

PÔLE VIE DU TERRITOIRE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONTINUATION D'UN ORCHESTRE À L'ÉCOLE ENTRE LA DASEN DES DEUX-SÈVRES, LA MAIRIE DE ST-HILAIRE-LA-PALUD ET LA CAN

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, François GIBERT à Sébastien MATHIEU, Christophe GUINOT à Emmanuel EXPOSITO, Thibault HEBRARD à Rose-Marie NIETO, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Gérard LEFEVRE à Florent SIMMONET, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Michel PAILLEY à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Philippe TERRASSIN, Valérie VOLLAND à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD.

Titulaire absent excusé :

Gérard LABORDERIE.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

PÔLE VIE DU TERRITOIRE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONTINUATION D'UN ORCHESTRE À L'ÉCOLE ENTRE LA DASEN DES DEUX-SÈVRES, LA MAIRIE DE ST-HILAIRE-LA-PALUD ET LA CAN

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 16 novembre 2020 portant convention de partenariat pour la continuation d'un orchestre à l'école entre l'école de Saint-Hilaire-la-Palud, la commune de Saint-Hilaire-la-Palud et la CAN, de novembre 2020 à juillet 2023.

La CAN, à travers le Projet d'établissement du Conservatoire Danse et Musique Auguste-Tolbecque, intègre, dans le cadre de ses missions d'enseignement artistique et culturel, la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire. C'est dans cet objectif que le CRD Auguste-Tolbecque souhaite poursuivre le projet d'« Orchestre à l'école ».

Parallèlement, dans le cadre de son projet, l'équipe pédagogique de l'école de St-Hilaire-la-Palud exprime la volonté de continuer à œuvrer par le biais de l'orchestre à l'école et la motivation qu'il a suscitée, pour remédier aux difficultés dans les apprentissages fondamentaux et à l'éloignement relatif de certains équipements culturels, et favoriser ainsi la réussite scolaire des élèves.

Ce projet artistique éducatif crée une dynamique dans l'espace communautaire. Moteur de transformation et de rayonnement de la Culture, facteur de cohésion sociale et de développement, il contribue à la construction collective dans le temps d'un ancrage identitaire territorial.

Considérant la nécessité d'arrêter les engagements de chaque partie par convention,

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention jointe en annexe,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à la signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Secrétaire de séance

Alain CHAUFFIER

Vice-Président Délégué